

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT DECEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 décembre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GENOÛEL J., LAHAYE P., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., M. DESBORDES P-J. à M. SALAÛN R., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOÛEL J. à Mme BRIDEL C., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MAILLARD M. à M. ORY G.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

AFFAIRES GENERALES

Compétence sport : Modification de l'intérêt communautaire

Rapporteur : Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018-23318 du 25 juin 2018 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté
- VU l'avis favorable du bureau du 3 décembre 2018 ;
- VU l'information faite à la commission n° 1 du 5 décembre 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le sport, par les valeurs qu'il porte, est au cœur de plusieurs objectifs qui pourraient être repris dans le cadre du projet de territoire de Liffré-Cormier communauté en cours d'élaboration : éducation, épanouissement individuel et collectif, cohésion et liens sociaux, qualité de vie, bien-être et santé, engagement bénévole et citoyen, identité, dynamisme et rayonnement territorial.

Selon la même logique que la culture, la communauté de communes retient donc le sport comme un champ d'intervention à privilégier, en se positionnant sur des activités qui concernent une large part de sa population et en respectant le **principe de subsidiarité** qui fait des communes les premiers acteurs de ces champs de compétences.

C'est ainsi que, au-delà de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », Liffré-Cormier communauté décide de s'impliquer davantage et fortement en faveur du sport sur son **territoire**.

Par son action, la communauté de communes poursuit les objectifs suivants :

- **Améliorer et rénover les équipements communautaires existants ;**
- Réaliser de nouveaux aménagements et équipements structurants pour le territoire ;
- Rendre les pratiques sportives **accessibles** pour le plus grand nombre ;
- Développer des actions sportives d'insertion, de prévention et d'ouverture à tous les publics ;
- Mettre en avant l'identité et valoriser les atouts du territoire, notamment pour les pratiques sportives de pleine nature ;
- Concourir, par le sport, au **rayonnement du territoire**,
- Soutenir l'action des communes et des associations, notamment de leurs bénévoles afin de faciliter l'accès aux associations et équipements à tous les habitants de Liffré-Cormier Communauté pour renforcer l'esprit communautaire et favoriser la sobriété des moyens mobilisés (bénévoles, équipements et accompagnements publics) ;
- Développer les mises en réseau et mutualisations des acteurs sportifs publics et privés.

La communauté de communes inscrit la pratique sportive dans **une logique de développement durable**, à la fois en ce qui concerne, les investissements qu'elle réalise, à l'exemple de la piscine au sein du Centre Multi-activités, le fonctionnement des équipements communautaires par des actions de sensibilisation des habitants pour une gestion économe des ressources, à l'instar du projet hygiène dans les piscines, les manifestations, la promotion des déplacements doux pour se rendre dans les lieux de pratique sportive ou de manifestations sportives, le développement du co-voiturage lors des stages ou séjours.

La politique publique sportive de la communauté de communes s'inscrit en complémentarité des politiques menées par les collectivités et les clubs. Il s'agit d'enrichir les dispositifs existants, en évitant les doublons.

A l'aune de la création de Liffré-Cormier communauté, les élus ont fait le choix d'exercer la compétence optionnelle de : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Ont ainsi été transférés des communes à la communauté de communes, les équipements suivants : la piscine de Liffré (juillet 2016), la salle de sport de la Jouserie à Saint-Aubin-du-Cormier, la salle de musculation à Gosné.

La gestion du centre d'activités de pleine nature (CAPN) situé à Mézières-sur-Couesnon rentre quant à elle dans le cadre des compétences facultatives.

Le développement des équipements passe, en premier lieu, par une politique d'investissements ambitieuse inscrite dans la programmation pluriannuelle des investissements et dans le pacte fondateur de la communauté de communes : **10 millions d'euros pour la réhabilitation/extension de la piscine de Liffré** sont d'ores et déjà inscrits à cet égard.

Au-delà de la gestion des équipements, la communauté de communes s'attache aussi à leur animation et leur promotion, en particulier auprès des habitants et du tissu associatif local. Ainsi, la communauté de communes intervient-elle pour soutenir les clubs et associations du territoire par :

- la mise à disposition de créneaux dans les équipements communautaires pour des activités régulières ou occasionnelles, au bénéfice des associations du territoire;
- la mise à disposition de ses agents communautaires pour proposer une offre de services diversifiée et de qualité (animations sportives, aquagym, aquabike...)

A travers sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement », Liffré-Cormier se donne pour ambition de promouvoir les circuits de randonnée pédestre, équestre et VTT et permet de concilier, ainsi, pratique du sport/santé et mise en valeur de son environnement.

Topoguide pédestre (34,259 km) :

- Saint Aubin, la Médiévale
- Balade du Pays de Couesnon
- Sur les traces de Chateaubriand
- Le meneur de Loups
- La balade de Saint Mauron
- La lande de la rencontre
- La vallée du Couesnon
- Les Verrières et l'Aqueduc
- La Ronde de Chênes
- Les Rotes du Hen Hervelu
- Sévailles et le pont romain

Topoguide VTT (30,801 km) :

- Circuit n°1 – Liffré
- Circuit n°2 – Sud Mi-Forêt
- Circuit n°3 – Ouest Mi-Forêt
- Circuit n°4 – Les Maffrais
- Circuit n°5 – Chasné-sur-Illet
- Circuit n°6 – Ercé-près-Liffré
- Circuit n°7 – Forêt de Liffré
- Circuit n°8 – La Bouëxière

Pour accompagner le développement du VTT et favoriser l'accès à la pratique, le projet d'aménagement du site de Mi-Forêt pourrait être l'occasion d'obtenir la labellisation du site en « station VTT ».

La communauté de communes apportera son soutien aux événements sportifs du territoire en adoptant une nouvelle compétence d'événementiel sportif communautaire, qui permettra de promouvoir des manifestations sportives se déroulant sur le territoire de plusieurs communes de la communauté et de soutenir des manifestations sportives de dimension régionale même si à ce jour aucune manifestation sportive n'est reconnue d'intérêt communautaire.

L'objectif d'égalité est de favoriser une ouverture effective des disciplines sportives aux deux sexes et de permettre à chaque fille d'exercer l'activité physique de son choix. Souhaitant porter cette ambition, la communauté de communes propose, dans un premier temps, de soutenir et d'accompagner les sports collectifs féminins dès lors qu'il n'existe qu'une seule section sur le territoire de la communauté. L'enjeu étant alors de pouvoir pérenniser ladite discipline pour les besoins du public féminin.

Le soutien de la communauté de communes pourra notamment prendre la forme d'une mise à disposition à titre gratuite de la salle de sport de La Jouserie ou d'un engagement financier sur les frais de transport.

A ce jour, serait reconnue d'intérêt communautaire : la section Hand féminin (USL) s'appuyant principalement sur l'équipement situé à Saint-Aubin-du-Cormier.

Plusieurs actions de la communauté de communes visent à rendre accessible le sport au plus grand nombre par :

- la modernisation de ses équipements (cf. travaux sur la piscine),
- l'adéquation des horaires d'ouverture aux besoins et attentes du public,
- des tarifications adaptées,
- la concertation avec les différentes catégories d'utilisateurs (grand public, scolaires, associations),
- le développement d'animations pour attirer de nouveaux publics,
- l'accueil des enfants, sur le temps scolaire et autre,
- la construction d'actions à destination de publics spécifiques (femmes, seniors, adolescents, handicapés).

Réflexion sur le nautisme

Afin de répondre à la demande de sports ou loisirs nautiques (paddle, kayak, ...), Liffré-Cormier communauté pourrait initier une réflexion visant à optimiser les activités pouvant être proposées par des clubs nautiques, notamment en direction des scolaires et des touristes, en s'appuyant sur les étangs situés sur le territoire de la communauté. S'agissant de la promotion des sports en eaux vives, un partenariat étroit avec le CAPN pourrait être envisagé.

Mutualisation de moyens techniques

Un travail est engagé sur les mutualisations envisageables en termes de moyens techniques : barrières, barnums,...

Par conséquent, les 3 premiers secteurs d'intervention de la communauté de communes que sont l'aménagement et la gestion des équipements sportifs communautaires, l'animation et la promotion des équipements intercommunaux, la construction de nouveaux équipements, entrent dans le cadre de la compétence initiale « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels **d'intérêt communautaire** ».

Le soutien à l'événementiel sportif d'intérêt communautaire et l'accès à la pratique sportive d'un public cible nécessitent de doter la communauté de communes de nouvelles compétences :

Manifestations sportives :

Critère de l'intérêt communautaire :

- *Promotion de manifestations sportives se déroulant sur le territoire de plusieurs communes de la communauté*
- *Soutien à des manifestations sportives de dimension régionale*

Actions permettant l'accès à la pratique sportive d'un public cible

Critère de l'intérêt communautaire :

- *Soutien et accompagnement aux sports collectifs féminins dès lors qu'il n'existe qu'une seule section sur le territoire de la communauté*

Sont reconnues d'intérêt communautaire :

- *La section Hand féminin, de l'USL, s'appuyant principalement sur l'équipement situé à Saint-Aubin-du-Cormier*

Enfin, comme pour d'autres domaines, la communauté de communes est légitime à intervenir au service des 9 communes du territoire, en termes de mutualisation et de mise en réseau (la réflexion sur des mutualisations de moyens techniques ou sur le nautisme entre dans ce champ).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** d'intérêt communautaire :

Manifestations sportives :

Critère de l'intérêt communautaire :

- *Promotion de manifestations sportives se déroulant sur le territoire de plusieurs communes de la communauté*
- *Soutien à des manifestations sportives de dimension régionale*

Actions permettant l'accès à la pratique sportive d'un public cible

Critère de l'intérêt communautaire :

- *Soutien et accompagnement aux sports collectifs féminins dès lors qu'il n'existe qu'une seule section sur le territoire de la communauté*

Sont reconnues d'intérêt communautaire :

- *La section Hand féminin, de l'USL, s'appuyant principalement sur l'équipement situé à Saint-Aubin-du-Cormier*

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

